

Quatorzième réunion du Mécanisme de coordination régionale
pour l'Afrique (CMCR-Afrique) des institutions et des organismes
des Nations Unies présents en Afrique à l'appui de l'Union africaine
et de son programme NEPAD

Distr : générale

ECA/RCM/14/8
19 décembre 2013

Centre de conférences de l'Union africaine

Français
Original : anglais

Addis-Abeba (Éthiopie)
21 et 22 novembre 2013

**Document final de la quatorzième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour
l'Afrique**

Thème : L'appui des Nations Unies à l' « Agenda 2063 de l'Union africaine »

Séance d'ouverture

1. La quatorzième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-14) a eu lieu les 21 et 22 novembre 2013 au Centre de conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a été ouverte par les coprésidents M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la CEA et M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine.

Exposé de la Commission de l'Union africaine sur le thème de la réunion

2. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a fait un exposé sur l'Agenda 2063 et a distribué un document de référence qui servira de point de départ aux débats consacrés à l'Agenda. L'orateur a dit que l'Agenda visait à concrétiser la vision de l'Union africaine de construire « **une Afrique intégrée prospère et paisible dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale** ».

3. L'orateur a expliqué les raisons de l'élaboration de l'Agenda 2063 dans un contexte mondial et africain en pleine évolution.

4. L'Agenda 2063 devrait être considéré comme une nouvelle étape dans les efforts déployés par les Africains pour catalyser le développement du continent et renforcer l'unité et l'intégration africaines.

5. L'Agenda 2063 avait pour but de faire fond sur les réalisations et de tirer des enseignements des initiatives précédentes comme le Plan d'Action de Lagos le Traité d'Abuja et le NEPAD pour relever les nouveaux défis rencontrés par le continent à court, moyen et long termes.

6. La Commission de l'Union africaine se lançait dans des consultations de grande envergure et sans exclusive.

Première séance plénière : L'Afrique que nous voulons en 2063

7. La première séance plénière a été présidée par M. Erastus Mwencha, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint et M. Lebogang Motlana, Directeur du Centre de services régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) participant aux débats de groupe.

8. Les présentations ont mis en exergue les points suivants:

- a) Un processus de transformation structurelle majeure tel qu'indiqué dans la présentation de la Commission de l'Union africaine était essentiel à la réalisation de l'Afrique que nous voulons en 2063;
- b) L'Agenda 2063 devrait reposer sur un fondement de démocratie, de bonne gouvernance et de gestion efficace des conflits;

- c) Le rôle de dirigeants clairvoyants était important tout comme l'était la planification du développement et l'existence d'institutions fortes;
- d) Le programme d'industrialisation de l'Afrique devait être fondé sur l'utilisation d'innovations de la science et de la technologie ainsi que sur l'augmentation de la productivité agricole et la bonne gestion des ressources naturelles;
- e) Le programme de développement devait s'accompagner d'une plus grande mobilisation des ressources nationales et d'un accroissement des flux d'investissement direct étranger (IDE), notamment venant des marchés émergents;
- f) L'Agenda 2063 de l'Union africaine pour être effectif nécessitait des objectifs et des échéances (étapes) clairs ;
- g) L'Agenda devait également accorder une place importante à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des jeunes ;
- h) L'Afrique n'était pas un bloc monolithique et les pays africains n'évoluaient pas tous au même rythme. Il fallait par conséquent centrer l'attention sur un nombre restreint de moteurs qui seraient au centre du processus d'intégration régionale ;
- i) Les pays devraient céder une partie de leur souveraineté pour réaliser l'Agenda 2063 ;
- j) La mise en œuvre insuffisante des conventions adoptées posait un problème important ;
- k) La liberté de circulation des Africains sur l'ensemble du continent était extrêmement importante ;
- l) Nous devrions tirer les leçons du passé pour construire l'avenir. Une des leçons à tirer était que nous ne pouvions poursuivre le cours habituel des choses. Nous devrions constituer une coalition des pays disposés à agir pour accélérer la mise en œuvre de la vision de l'Agenda 2063 ;
- m) Le chemin de la réussite de cette vision ne sera pas tout tracé ; il doit être planifié. Plusieurs scénarios (optimiste moyen et le statu quo) devaient être élaborés pour orienter la mise en œuvre de cette ambition.

Deuxième séance plénière : dimensions sociales de l'Agenda 2063

9. Les participants étaient: M. Mustapha S. Kaloko, Commissaire aux affaires sociales de la CUA; Mme Letty Chiwara, Représentante d'ONU-Femmes en Éthiopie; M. Asharif El Nour, Sous-directeur régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique de l'Organisation internationale pour les migrations ; Mme Akila Aggoune, Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA et de la CEA ; et Mme Axumite Gebre-Egizabher, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique d'ONU-Habitat. M. René Kouassi, Directeur du Département des affaires économiques de la CUA a présidé la réunion.

10. Les présentations ont été axées sur les principaux points suivants :
- a) En dépit des progrès économiques le développement humain est resté un immense défi en Afrique. Toutefois certains pays avaient déployé des efforts louables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;
 - b) Malgré les avancées réalisées dans la lutte contre les maladies transmissibles comme le SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'Agenda 2063 doit refléter la nécessité d'investissements coordonnés et stratégiques pour la santé si l'Afrique veut maintenir et augmenter sa croissance ;
 - c) L'Afrique doit se positionner de telle manière à augmenter le financement intérieur pour répondre aux besoins de santé de ses citoyens d'ici à 2063 ;
 - d) Il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes liés aux jeunes, à l'égalité des sexes et à la protection sociale;
 - e) En dépit des nombreux engagements pris à l'échelle internationale notamment depuis le Sommet de Beijing, la parité des sexes et l'autonomisation des femmes demeuraient un problème pour l'Afrique. Pour relever ces défis, l'Agenda 2063 devait prendre en compte ce qui suit: renforcer les capacités de participation des femmes dans les secteurs productifs clés tels que l'agriculture l'industrie la technologie et l'exploitation minière, mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, renforcer le leadership des femmes dans la politique et la prise de décisions (en s'attachant en particulier aux jeunes femmes) et traiter la question des incidences des conflits sur les femmes et les enfants. L'Agenda 2063 devrait faire fond sur l'élan acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie des femmes de l'Union africaine.
 - f) L'Agenda 2063 devrait assurer la protection des citoyens africains contre la traite des êtres humains, remédier aux vulnérabilités des personnes victimes de déplacements forcés et exploiter les bénéfices des migrations ;
 - g) Le développement durable commençait par des enfants en bonne santé et bénéficiant d'une bonne éducation et d'une bonne nutrition ayant accès au bien être, à l'hygiène et à l'assainissement qui sont vitaux pour le développement humain et les droits humains. Cela suppose également garantir la croissance économique et la croissance partagée, un environnement protégé et des sociétés plus stables. Bien que l'évolution des tendances démographiques constituait un défi, elle représentait également une chance pour le développement durable y compris pour la protection des droits de l'enfant ;
 - h) Étant donné la rapidité des changements dans les villes africaines, la gestion de l'urbanisation devrait être considérée comme un élément essentiel de l'Agenda 2063.

Troisième séance plénière : La transformation économique dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine

11. Le groupe était composé de M. Antonio Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est, de M. René Kouassi, Directeur du Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, de M. Ibrahim Mbaye, consultant et ancien ministre du Sénégal en charge du NEPAD et de M. Stephen Kargbo, chargé du développement industriel à l'ONUDI. M. Joseph Atta-Mensah de la CEA a présidé la réunion.

12. Les discussions du groupe ont fait ressortir les points suivants :

- a) Pour que l'Afrique atteigne les objectifs de l'Agenda 2063, nous devons réaliser l'intégration politique et économique, développer l'agriculture promouvoir l'industrialisation, bâtir des institutions fortes et favoriser la bonne gouvernance.
- b) L'approche actuelle consistant à rechercher un consensus entre tous les pays sur les questions de développement ralentissait le processus de développement en Afrique.
- c) Les initiatives passées avaient eu un succès limité à cause d'un manque de volonté politique, d'une dépendance excessive à l'appui des donateurs et d'une réticence à céder du terrain en matière de souveraineté nationale.
- d) L'Afrique devrait renforcer ses capacités manufacturières et mener une politique vigoureuse de création de valeur ajoutée pour ses matières premières, en particulier la consolidation des industries agroalimentaires pour réaliser la Vision 2063.
- e) En termes d'institutions les pays africains devaient perfectionner leurs mécanismes de gouvernance et accroître la cohérence et l'efficacité de leurs politiques.
- f) Les pays africains avaient besoin de définir des politiques communes en matière d'extraction minière et de codes des investissements.
- g) La réalisation de la Vision 2063 avait été entamée de multiples manières comme en témoignait l'existence de plusieurs initiatives de développement telles que la Vision africaine des mines. À cet égard il convenait de renforcer la mise en œuvre de ces initiatives plutôt que de « recommencer à zéro ».
- h) Des difficultés telles qu'une gouvernance faible et des problèmes en matière d'économie politique ralentissaient la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique;
- i) Le fait de disposer de ressources naturelles n'était pas une « malédiction » mais la faiblesse des institutions dans les pays africains posait problème. À cet égard, des instruments comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pourraient être mis à profit pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles de l'Afrique.

- j) Il fallait impérativement aligner l'Agenda 2063 sur le programme de développement pour l'après 2015;
- k) Il importait que les pays africains se saisissent véritablement des questions de changements climatiques d'adaptation et de variabilité du climat ;
- l) Il faudrait réfléchir au type de modèle de développement qui serait le plus approprié pour les pays africains ;
- m) La santé devait être considérée comme un secteur à vastes opportunités ; le secteur manufacturier et le commerce des médicaments pourraient créer des milliers d'emplois, réduire les coûts afférant actuellement aux produits pharmaceutique étrangers et apporter un appui à une main d'œuvre en bonne santé et productive.

Quatrième séance plénière : Gouvernance démocratique paix et sécurité pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine

13. Participants : M. Olabisi Dare, Directeur par intérim du Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine ; Mme Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence pour la coordination des affaires humanitaires ; M. Colin Stewart, Chef adjoint du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Mme Rosemary Museminali, Représentante d'ONUSIDA auprès de l'UA et de la CEA ; et M. Jonathan Mayuyuka. Kaunda, fonctionnaire hors classe dans le domaine de la recherche, des politiques et de la stratégie à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

14. Les débats du groupe ont souligné les points suivants :

- a) Le renforcement de la démocratie et de la paix et de la sécurité favorisait le développement.
- b) Le nouveau programme d'action avait besoin d'intégrer véritablement le continent sur la base de valeurs, normes et règles collectives et engagées qui concernaient tous les citoyens.
- c) L'Afrique s'appropriait sa croissance et sa transformation mais devait aussi mettre l'accent sur développement social, la vulnérabilité, la réduction de la pauvreté et les besoins humanitaires (en particulier pour les pays émergent de changements climatiques et de la pauvreté).
- d) Nous devrions tous commencer à établir des partenariats effectifs et innovants pour relever les défis humanitaires et sanitaires mondiaux face à une demande qui va croissant et des ressources qui s'étiolent. Á cet égard toutes les parties prenantes devraient participer au processus consultatif lancé par le Secrétaire général des Nations Unies au Sommet humanitaire mondial pour élaborer l'agenda humanitaire mondial ;

- e) Les besoins humanitaires devraient être mis en rapport avec les gains de développement à long terme et la nécessité de renforcer la résilience pour contribuer à la croissance de l'Afrique.
- f) Les Nations Unies devraient prendre systématiquement en considération les questions de bien-être dans le cadre des mesures en faveur de la paix et de la sécurité et réaffirmer que l'augmentation de l'instabilité va de pair avec l'appauvrissement de la santé.
- g) Le concept de sécurité humaine devrait prendre le pas sur la sécurité de l'État dans l'Agenda 2063 ;
- h) Le partenariat ONU-UA en matière de paix et de sécurité sera renforcé par des évaluations et une planification communes dès les premières étapes d'un conflit sur la base d'une compréhension commune des causes profondes du conflit et par l'élaboration de démarches communes aux fins de la prévention de la gestion et de la résolution des conflits et également du renforcement de la paix et de la reconstruction et du développement après un conflit ;
- i) L'Agenda 2063 de l'Union africaine devrait indiquer que les opérations de maintien de la paix offrent un mécanisme solide pour attirer des investissements afin de générer des bénéfices pour la santé publique sur une base large en particulier en ce qui concerne le SIDA les droits de la santé sexuelle et reproductive et, dans le même contexte, l'égalité entre hommes et femmes ;
- j) Il fallait commencer à établir des partenariats effectifs et innovants pour relever les défis humanitaires et sanitaires face à une demande qui va croissant et des ressources qui s'étiolent.

Recommandations issues des réunions plénières consacrées à l'Agenda 2063 de l'Union africaine

15. Les recommandations ci-après sont issues des exposés et débats des quatre séances plénières :

- a) Les pays africains devraient promouvoir la création de valeur ajoutée pour leurs ressources naturelles (agriculture, élevage, pêches, forêts et secteurs minier). À cet égard, il faudrait renforcer les infrastructures aux fins du développement commercial de l'agro-industrie et industriel ;
- b) Les pays africains devraient renforcer leurs institutions et promouvoir la bonne gouvernance en particulier dans le secteur des ressources minérales ;
- c) Les trois piliers social, économique et environnemental du développement durable (piliers économique sociale et environnemental) devraient être articulés/intégrés de façon équilibrée afin d'éviter une démarche fragmentée pour la formulation/conception de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

- d) Les piliers social, économique et environnemental du développement durable devraient être correctement reflétés dans l'Agenda2063 de l'Union africaine ;
- e) Il faudrait intégrer dans le MAEP le suivi de l'augmentation des ressources intérieures consacrées à la santé ;
- f) Il faudrait entreprendre une analyse rétrospective des raisons pour lesquelles les initiatives de développement passées n'ont eu qu'un succès limité ;
- g) Il conviendrait de réaliser une analyse de scénarios (efficacité haute, moyenne et statu quo) concernant l'Agenda 2063 ;
- h) La gouvernance et la gestion des ressources naturelles devraient être rattachées au MAEP.

Cinquième séance plénière: Renforcement du MCR - Afrique

16. La cinquième séance a été marquée par des exposés, des discussions en plénière et des retours d'information sur les points suivants:

Rapport intérimaire sur le MCR-Afrique

17. Une représentante du secrétariat du Mécanisme a présenté un rapport intérimaire sur les activités dudit Mécanisme. Les organismes du système des Nations Unies et les institutions régionales et sous-régionales africaines se sont accordés à reconnaître que beaucoup restait à faire pour améliorer le soutien du Mécanisme au programme de l'Union africaine et de ses organes. Le Mécanisme, une fois redynamisé, permettrait une meilleure coordination des actions de l'ONU, renforcerait la cohérence et améliorerait le rapport coût-efficacité et les impacts des interventions par la mise en œuvre des activités des groupes thématiques de façon à obtenir des résultats concrets.

18. Le plan directeur élaboré par les groupes thématiques, a-t-elle dit, était entièrement aligné sur les priorités de la CUA ; toutefois parfois les activités dont il était fait rapport dépassaient la période prévue. Elle a mentionné l'historique, les méthodes de travail la structure organisationnelle ainsi que l'assistance technique la formation et l'appui au renforcement des capacités, les services consultatifs apports à la CUA. Elle a ensuite décrit les principaux résultats groupe par groupe.

Rapport préliminaire sur le deuxième examen triennal du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

19. Monsieur l'ambassadeur Grey-Johnson consultant supérieur chargé de l'examen a présenté le sujet et a fait un rappel des événements ayant conduit au deuxième examen triennal. En 2006, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la CUA avaient signé une déclaration relative à la création du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine en 2006 un programme qui était considéré comme un cadre stratégique global des Nations Unies pour la coopération avec la CUA sur une période de dix ans. Le Programme avait pour objectif de renforcer les capacités de l'Union africaine et de ses organes afin d'en faire des partenaires efficaces de

l'Organisation dans les efforts visant à relever les défis en matière de sécurité des personnes en Afrique. Le cadre devrait faire l'objet d'un examen tous les trois ans, le premier ayant été réalisé en 2010. L'objectif du deuxième examen était d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées au terme du premier examen, notamment par les groupes thématiques auxquels incombait cette responsabilité.

20. D'importants progrès avaient été accomplis par rapport aux résultats du premier examen triennal effectué en 2010. Entre 2006 et 2011, les groupes thématiques ne disposaient pas de programmes judicieux. L'introduction de plans d'activité par les groupes thématiques avait été une initiative louable en ce sens que leurs activités avaient commencé à être rationalisées aux fins du suivi et évaluation. Toutefois les mécanismes de suivi et d'évaluation n'étaient pas encore pleinement opérationnels à cet égard.

21. Le premier examen avait donné lieu à 25 recommandations dont 15 avaient été mises en œuvre. Quarante cinq pour cent ne l'avaient pas encore été alors que 40 autres pour cent n'avaient pas non plus été mises en œuvre en raison de difficultés de gestion du MCR dues à des insuffisances notamment en matière de communication, de coordination, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport en général. Toutes les recommandations de la part du MCR avaient été mises en œuvre.

22. Il y avait aussi des difficultés dans les domaines suivants : a) la coordination et la communication; b) le suivi à l'échelle des groupes thématiques et entre eux; c) des cycles de planification conjoints et distincts entre les membres des groupes thématiques; d) la participation marginale de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et celle des commissions économiques régionales (CER) e) le coût des plans d'activités des groupes thématiques; f) les membres des groupes thématiques y sont de passage et ne bénéficient d'aucun processus de mise au courant à l'entrée en service.

23. Les groupes thématiques avaient bénéficié d'une assistance financière et technique de même que de services consultatifs et d'un appui pour la formation et les ateliers. En ce qui concernait les questions transversales et intersectorielles, il était apparu que les programmes de formation au sein des groupes en vue du renforcement des capacités s'étaient avérés une stratégie payante qu'il fallait répéter au sein des groupes du MCR. Les domaines cruciaux comprenaient notamment les questions liées à l'égalité des sexes, les jeunes, les droits de l'homme et les changements climatiques. Tout aussi important étaient la continuité et la mémoire institutionnelle au sein du système. Toutefois compte tenu du fait que les gens entraient dans le système et en sortaient en permanence, il serait nécessaire de prévoir un programme de mise au courant à l'entrée en service ou d'orientation des nouveaux membres.

24. La mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine pâtissait d'un sérieux manque de ressources n'ayant jamais reçu directement des ressources du programme ordinaire des Nations Unies. Pour remédier à ce problème il faudrait donc fusionner le Programme décennal avec les mandats d'appui du NEPAD et prendre les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre. En outre, il faudrait mobiliser des ressources au sein du budget-programme des Nations Unies et au-delà, pour soutenir la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités.

25. La CUA en tant que principale partie prenante devrait montrer la voie en déterminant ce qu'il faudrait après la fin après l'expiration du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA en 2016. Le mandat du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le NEPAD et même le MCR dataient de plus de 10 ans et ne répondaient pas nécessairement aux besoins actuels de l'Union africaine (Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), le Programme de développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA), le programme Union africaine 2063 et le programme de développement pour l'après 2015. Un examen d'ensemble de ces mandats serait donc nécessaire.

26. Enfin un résumé du rapport de synthèse provisoire de dix pages avait été élaboré et servira de document de travail à la quatorzième réunion du MCR. Par ailleurs, un rapport complet qui rendait compte du contenu des rapports des groupes thématiques sera présenté à la quinzième réunion du MCR prévue en mars 2014.

Plan-cadre régional pour l'aide au développement

27. Un représentant du Secrétariat du MCR a fait une présentation au nom du consultant. Il a informé les participants que le Plan-cadre régional pour le développement tirera parti de l'expérience du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qu'il se conformera aux priorités établies dans le Plan stratégique 2014-2017 de l'Union Africaine, ce qui devrait permettre d'orienter les résultats et les activités de façon à aider l'UA à atteindre sa vision stratégique. Le consultant organisera des consultations avec les groupes thématiques sur la réalisation du plan-cadre. Les termes de référence du consultant ont été distribués aux coordinateurs pour qu'ils donnent leurs avis à la suite de la réunion des coordinateurs de groupes/sous groupes thématiques tenue le 11 novembre 2013.

Examen du fonctionnement du Groupe de travail africain pour la réalisation des OMD et du MCR-Afrique dans le but de construire des synergies et d'intégrer le travail des deux structures relatif aux OMD.

28. Un représentant du Secrétariat du MCR a informé les participants que le Secrétariat conjoint du MCR collaborera avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour promouvoir les mesures initiales prises pour l'élaboration des modalités de collaboration et créer le MCR élargi comme moyen d'améliorer les synergies et d'harmoniser le travail des deux groupes. L'initiative a été suggérée, pendant que Mme Asha Rose Migiro, Vice-secrétaire générale de l'ONU, assurait la présidence du Groupe de travail africain pour la réalisation des OMD et du Secrétariat du MCR. Les participants ont pris note des informations.

Séance d'information sur les conclusions de la réunion sur les objectifs du développement durable

29. Un représentant de la CEA a informé les participants des résultats de la réunion d'experts et de la réunion ministérielles de la réunion régionale africaine sur les objectifs de développement durable (ODD), organisée conjointement par la CEA, la CUA et la Banque africaine de développement du 31 octobre au 5 novembre 2013 à Addis-Abeba. La réunion visait à permettre aux pays africains d'identifier, d'articuler les priorités de développement durable et les objectifs de

la région et de parvenir à un consensus. La réunion a été informée des cinq rapports de consultations à l'échelle de l'Afrique sur le programme de développement de l'après 2015 dans les cinq sous-régions africaines.

30. Le rapport de synthèse adopté par les ministres a souligné quatre domaines prioritaires et 12 objectifs de développement durable de l'Afrique ayant des objectifs et des indicateurs ainsi que les moyens de mettre en œuvre chaque objectif. Les quatre domaines prioritaires sont : a) le développement économique ; b) le développement social ; c) l'environnement et des ressources naturelles ; d) Les institutions et de la gouvernance. Les 12 ODD de l'Afrique devaient être atteints dans les 15 années à compter de 2016. Les ministres ont en outre recommandé la cohérence entre les ODD et les cinq domaines prioritaires de la Position commune africaine sur le programme de développement de l'après 2015 pour que le continent adopte une seule et même position commune et un seul ensemble d'objectifs africains.

31. La CUA a décidé, en collaboration avec la CEA, l'Agence du NEPAD, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'apporter son soutien au suivi et à l'évaluation régionale et continentale des ODD de l'Afrique.

32. La réunion a pris note de l'information et a recommandé que le plus grand nombre possible de partenaires soient invités à fournir un appui technique pour assurer la cohérence entre les processus de SDG et ACP. Il a également recommandé que l'égalité devrait être un objectif autonome dans les objectifs convergents.

Alignement de la réunion annuelle du MCR avec la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

33. Un représentant du Secrétariat du MRC a expliqué qu'une proposition avait été faite pour aligner les séances du MRC avec la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Une telle disposition constituerait une instance permettant aux dirigeants des Nations Unies de s'engager directement et efficacement en tant qu'organe collectif avec les ministres africains. Outre l'ampleur des opérations et la rentabilité, ce dispositif offrirait des possibilités de réseautage et l'occasion pour les hauts fonctionnaires des Nations Unies d'obtenir d'autres renseignements sur les aspirations et les préoccupations de l'Afrique en matière de développement. Cette proposition d'alignement a été examinée et adoptée.

Recommandations de la cinquième séance plénière

MCR-Afrique

34. Pour aller de l'avant en vue de l'amélioration du mécanisme, les recommandations suivantes ont été faites:

- a) Les efforts de programmation conjointe entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine sur la base des priorités de l'Union africaine et son programme NEPAD. Les priorités des CER devraient être renforcées. À cet égard, les groupes thématiques, en collaboration avec la Commission, le NEPAD et les CER,

étaient invités à formuler des plans directeurs à moyen terme pour soutenir leurs programmes et activités;

- b) Les connaissances sur le mécanisme et la participation à sa mise en œuvre étaient extrêmement limités au niveau des cadres supérieurs de l'Union africaine et de ses organes. Pour accroître la participation à tous les niveaux, il était nécessaire que le secrétariat informe les commissaires et les directeurs de département de la Commission, la gestion de l'Agence du NEPAD et les CER sur le mécanisme et le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine ;
- c) Tous les groupes devraient privilégier la collaboration entre groupes thématiques et partenariats, conformément aux décisions antérieures prises dans le cadre du Mécanisme. À cet égard, les groupes étaient encouragés à continuer de se réunir sur une base trimestrielle au moins et les sous-groupes thématiques devraient se réunir entre les réunions régulières de groupes. Un calendrier des réunions régulières de chaque groupe devrait être établi et mis à jour au secrétariat du Mécanisme pour faciliter de la planification pour toutes les parties concernées ;
- d) Tous les membres des groupes thématiques participant au côté des Nations Unies devraient veiller à ce que le travail effectué par le Mécanisme et les groupes était bien prévu dans leurs programmes de travail réguliers et leurs budgets programmes. Il conviendrait de tenir compte de leur performance au sein du mécanisme dans leurs évaluations de rendement ;
- e) Pour jouer efficacement son rôle de soutien à l'Union africaine et à son programme NEPAD aux niveaux régional et sous-régional, le secrétariat devrait être doté de ressources d'une manière qui lui permettrait de fournir un appui plus efficace aux groupes thématiques du Mécanisme, de favoriser la coordination sous-régionale, d'améliorer la coopération et la coordination des Nations Unies avec l'Union africaine, le NEPAD, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, de suivre et d'évaluer le Programme décennal de renforcement des capacités et les activités et actions liées au Mécanisme ;
- f) Le Secrétariat, en consultation avec les organismes des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux de la CEA, devrait fournir des orientations générales pour le fonctionnement des mécanismes sous-régionaux de coordination (MSRC) dans toutes les sous-régions. Le secrétariat devrait guider les CER individuellement ou collectivement sur la façon de déterminer leur participation aux MSRC. À cet égard, le secrétariat du Mécanisme devrait se mettre en contact avec les CER qui ne font pas encore partie d'un MSRC pour les sensibiliser sur la façon de s'engager dans le processus ;
- g) Le secrétariat devrait mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la coordination de la collecte de fonds en établissant des partenariats avec les organismes, les fondations, le secteur privé, etc. À cet égard, les membres des groupes thématiques pourraient également élaborer des propositions pour lever des fonds aux fins d'une programmation conjointe produisant des résultats;

- h) Il faudrait encourager la mobilisation des ressources avec la CUA et les CER et tirer le meilleur parti de ces ressources;
- i) L'élaboration d'une stratégie de communication en vue de promouvoir et de mobiliser des ressources pour les activités des groupes à l'appui de divers programmes de soutien à l'Union africaine et ses organes était un impératif ;
- j) Dans l'esprit de Naivasha, organiser des réunions régulières des coordonnateurs de groupes thématiques pour planifier et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités et assurer aussi des communications de rapports régulières à l'intention de la Commission de l'UA par le biais de l'unité compétente en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies. Les organismes sont encouragés à prendre l'initiative d'organiser ces réunions ;
- k) approuver les recommandations de la réunion des coordinateurs de groupes thématiques du 11 novembre 2013;
- l) Conformément aux recommandations de la 10e session du MRC, il faudrait renforcer les efforts d'intégration des questions hommes-femmes dans tous les programmes et activités. À cet égard, l'initiative de vérification de l'intégration de ces question en cours, soutenu par le sous-groupe des questions hommes-femmes et du développement devrait être reproduite dans le cadre du MRC et de ses groupes;
- m) Compte tenu de son avantage comparatif dans le cadre du CAADP et du PIDA, l'Agence du NEPAD devrait co-coordonner les groupes sur l'agriculture et l'infrastructure. L'Agence du NEPAD est le co-coordonnateur adjoint du groupe sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- n) Organiser une réunion préalable du MCR deux à trois semaines avant la réunion principale afin d'assurer la préparation adéquate des sessions de la réunion principale du MCR.
- o) En termes de programmation conjointe, la Division de la planification stratégique de la CUA devrait être associée et tous les organismes des Nations Unies devraient contribuer aux activités du groupe de réflexion tels que le soutien à la finalisation de la position africaine commune sur le programme de développement de l'après 2015 et sa promotion, et à l'élaboration de la Vision de l'Union africaine à l'horizon 2063.
- p) Promouvoir des activités communes pour soutenir la mise en œuvre des programmes et des stratégies de l'Afrique tels que le Programme africain d'amélioration accélérée d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil (APAI-CRVS) en collaboration avec la CUA la CEA, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que la stratégie conjointe sur les pratiques traditionnelles mises en œuvre en coopération avec la CUA le Comité

africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, l'UNICEF, le FNUAP, la CEA et le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles.

Rapport préliminaire du deuxième examen triennal du Programme décennal de l'UA

35. M. Erastus Mwencha, co-président du MCR-Afrique et vice-président de la CUA, a félicité le consultant du rapport préliminaire et de la présentation, notant les réalisations des groupes / sous-groupes dans la mise en œuvre de leurs programmes respectifs à l'appui du Programme décennal de l'UA. Cependant un certain nombre de défis existait encore, notamment la nécessité de développer des indicateurs, des objectifs axés sur les résultats pour suivre les progrès de mise en œuvre ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme décennal de l'UA.

36. Les besoins en capacité de la CUA étaient vastes et le soutien apporté à des programmes sectoriels devraient veiller à atteindre les résultats souhaités. À cette fin, il devrait y avoir une stratégie claire qui fasse en sorte que le MRC et le Programme décennal de l'UA répondent aux priorités du programme de l'UA et de son programme NEPAD. Les principaux domaines de soutien des capacités devraient cibler ce qui suit :

- a) La science et la technologie servaient de catalyseur au développement ;
- b) L'investissement dans la mise en valeur des compétences en Afrique était essentielle pour transformer le continent. Des capacités étaient nécessaires pour que les nouvelles technologies et les technologies existantes s'alignent sur le programme de développement du continent ;
- c) Stimuler le commerce intra-africain et faire en sorte que la mise en œuvre de la Zone de libre- échange continentale serve d'épine dorsale au programme d'intégration de l'Afrique;
- d) Le développement des infrastructures était important pour soutenir le commerce et le développement sur le continent ;
- e) La mobilisation des ressources était nécessaire pour financer le développement de l'Afrique.

37. Le vice- président a ensuite demandé aux coordonnateurs des groupes thématiques de se réunir pour établir un groupe de travail afin de déterminer les rôles et les responsabilités et d'élaborer une proposition relative à un cadre d'appui des Nations Unies à l'UA et à son programme NEPAD, notamment le programme de 2063 de l'Union africaine et un programme pouvant succéder au Programme décennal de l'UA après 2016, lesquels seront présentés pour examen à la 15e session du MRC-Afrique en mars 2014.

38. Étant donné que la 15ème session du MCR-Afrique sera une réunion de haut niveau, le vice-président a suggéré de mobiliser immédiatement des représentants au plus haut niveau des organismes des Nations Unies, et notamment d'inviter le Secrétaire général des Nations Unies.

Cadre régional d'aide au développement

39. Les recommandations sur ce sujet ont été les suivantes :
- a) L'UNDAF sera renommé le cadre de coopération de développement régional (RDCF) ;
 - b) Le RDCF devrait être élargi au-delà de la mobilisation des ressources et avoir des rôles et es responsabilités bien définis pour soutenir le MCR. Il doit aussi agir comme une plate-forme pour la prestation cohérente du mandat du MCR;
 - c) L'élaboration du cadre doit être affecté à un groupe de consultants en raison de l'ampleur du travail;
 - d) Le RDCF devrait être globale et inclure la thématique des groupes, notamment l'urbanisation.

Questions diverses

40. Aucun point n'a été soulevé.

Clôture

41. Dans ses remarques de clôture, Mme Vera Ngosi de la CUA, au nom de la Vice- présidente de la CUA, a remercié tous les participants pour le niveau exceptionnel des débats et des contributions apportées pendant la réunion. Elle a également salué toutes les personnalités éminentes de l'Organisation des Nations Unies dont la présence était garante de résultats fructueux. Elle a également souligné la nécessité d'une collaboration pour la prochaine réunion du MCR-Afrique qui aura lieu à Abuja en mars 2014. Enfin, Mme Ngosi a exprimé sa gratitude et ses remerciements au Secrétariat conjoint des efforts qu'il avait déployés pour organiser une réunion couronnée de succès.

42. Dans ses remarques de clôture, M. Adeyemi Dipeolu, Directeur de la Division de la mise en valeur des capacités à la CEA, a transmis un message de remerciements à M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la CEA et à M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de CEA pour leur engagement durant la réunion. Il a également remercié les participants de leurs discussions fructueuses, de leurs bonnes présentations et recommandations. Il a fait des observations sur la réunion et ses réalisations en termes de résultats et de la suite à donner. Enfin il a exhorté les participants à commencer à préparer la prochaine 15ème session du MCR-Afrique en mars 2014.

43. Il a clôturé la réunion à 15 heures 30 en adressant ses remerciements à la CUA, aux délégués des Nations Unies, aux présentateurs, aux interprètes et au secrétariat du Mécanisme pour avoir fait de cette réunion un plein succès.